

## Formulaire d'inscription

**Formation 1** : LPTAA et ses règlements connexes : interventions autorisées ou prohibées

**Nouveauté** : Nous traiterons également des interventions ne nécessitant plus d'autorisation :  
Décret 1458-2018 en vigueur le 24-01-2019

### Laval

Hôtel Best Western  
3655, autoroute des Laurentides  
Laval (QC) H7L 3H7

### Québec

Grand Times Hôtel  
5100, boulevard des Galeries  
Québec (QC) G2K 2M1

Automne 2019 →  Le 7 novembre 2019

Le 24 octobre 2019

Printemps 2020 →  Le 19 mars 2020

Le 2 avril 2020

Automne 2020 →  Le 5 novembre 2020

Le 22 octobre 2020

**Horaire** : De 8 h 30 à 17 h 00

**Contenu de la formation** : La formatrice, Cécile Demers, urbaniste, géographe et consultante en urbanisme pour *cd urbanistes-conseils*, présente les divers aspects de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* en s'attardant, plus particulièrement, sur les articles qui indiquent les interventions autorisées et prohibées en territoire agricole.

**Principaux thèmes traités** : Droits acquis, aliénation / lotissement, utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture, utilisation d'un lot à des fins publiques, privilèges de la LPTAA (résidences, art. 31, 31.1, 40), utilisation non agricole d'une érablière ou coupe d'érables dans une érablière, enlèvement de sol arable, exclusion, inclusion et réinclusion en zone agricole, demande à portée collective et formulaire requis pour chaque type de demandes, présence de la LPTAA, etc.

**Objectifs de la formation** : Mieux comprendre les interventions autorisées et prohibées en territoire agricole, connaître les différentes situations dans lesquelles une intervention en territoire agricole nécessite une démarche auprès de la Commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) et identifier le formulaire à adresser à la CPTAQ et les principales informations à lui transmettre, le tout avec croquis à l'appui.

**Les personnes présentes recevront les documents de formation, incluant l'attestation de participation.**

**Inscription** : Employeur / Entreprise / Organisation : \_\_\_\_\_

Nom du participant : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Fonction en milieu de travail : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Poste : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**Coût** : Le coût est de 563.38 \$, incluant les frais de formation et de reproduction des documents ainsi que le repas du dîner (490 \$) et les taxes TPS 72748 0899 (24.50 \$) et TVQ 1224537031 (48.88 \$).

1<sup>re</sup> **Pour réserver votre inscription** : Compléter et faire parvenir ce formulaire d'inscription par :

- courriel à [smorin@videotron.ca](mailto:smorin@videotron.ca)
- télécopieur au 450-424-7779

2<sup>e</sup> **Transmettre, par la poste** : Ce formulaire complété accompagné de votre paiement par chèque, **daté au plus tard 7 jours précédant la date de la formation**, libellé à l'Ordre de **Formations Cécile Demers inc.** et posté au 17, boul. de la Cité-des-Jeunes EST, Bur. 200, Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 0N3. Le formulaire et la copie de votre chèque servent de preuve de paiement. Pour toute autre information, n'hésitez pas à communiquer avec Sylvie Morin au 450-424-6336.

**Allergie et intolérance** : Avez-vous des allergies / intolérances / restrictions alimentaires ? Non [  ] Oui [  ]

Si oui, veuillez spécifier : \_\_\_\_\_

**Politique d'annulation** : La formatrice se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants s'avère insuffisant. Dans ce cas, le paiement reçu sera remboursé en totalité. Le participant peut annuler son inscription sans frais plus de 7 jours avant la date de la formation. Par contre, si l'annulation est faite entre le 7<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> jours avant la date de la formation 50 % des frais seront chargés et si l'annulation est faite 3 jours ouvrables et moins avant la date de la formation 100 % des frais seront chargés.

Signature du participant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_